



NOS INTERVENTIONS

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie intervient couramment dans la sphère publique par le biais des instances démocratiques et dans les médias. Le GFPD travaille en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, régionaux et nationaux tels que les partis politiques, les unions municipales, les réseaux d'élues dans plusieurs régions, les tables de concertation et de nombreuses associations. Il est aussi en lien avec les milieux universitaires.

Depuis 2005, il a appuyé et proposé de nombreuses mesures visant une représentation paritaire des femmes et des hommes au sein des instances démocratiques québécoises et canadiennes ainsi que dans les lieux de pouvoir, dont :

Mode de scrutin proportionnel mixte

de plus...

- alternance stricte femme/homme pour les sièges régionaux de compensation avec une liste sur deux commençant par une femme et l'autre par un homme;

Élections à date fixe à tous les paliers de gouvernement et limitations aux mandats gouvernementaux

de plus...

- limitation à deux des mandats électoraux successifs à un même poste au palier municipal pour accélérer la représentation paritaire et favoriser le renouvellement des ressources démocratiques;

Inscription dans la Loi électorale de la parité des candidatures

de plus...

- inscription dans la Loi électorale de la parité des candidatures dans une zone de 45 % - 55 %;
- nominations paritaires au Conseil des ministres, aux comités exécutifs des municipalités, des milieux associatifs de même que dans les commissions et les comités parlementaires;
- instauration de mesures d'aide aux municipalités et aux formations politiques pour recruter des femmes, sous la supervision du Directeur général;
- création d'un groupe de travail qui aurait pour mandat d'explorer d'autres moyens contraignants pour atteindre la parité dans les municipalités en ce qui a trait aux

- candidatures indépendantes et en ce qui a trait aux MRC (liste paritaire, binôme, nominations paritaires, postes réservés);
- constitution d'un répertoire de candidatures féminines pour siéger aux CA d'entreprises;
 - obligation de parité sur les CA de toutes les sociétés d'État (Loi sur la gouvernance) de l'ensemble des institutions financées par l'État;
 - inscription dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités l'obligation pour les équipes et des partis politiques municipaux de présenter autant de candidatures féminines que masculines;
 - étendre le concept de parité à l'ensemble des fonctions parlementaires;

Bonification d'allocation pour le recrutement, l'accueil, l'accompagnement et le soutien des candidates aux partis politiques atteignant la zone de parité

de plus...

- reconnaissance, par une politique, de l'urgence que les femmes soient parties prenantes de la démocratie municipale et du développement local et régional;
- adoption par l'assemblée législative de politiques claires de congés de maternité, de paternité et pour proches aidants, de services de garde disponibles, mais aussi de mesures permettant de participer à distance aux travaux des parlements pour des raisons liées à la famille;
- majoration des allocations aux partis accordée à ceux qui font élire 35 % de femmes ou plus;